



**FONDS D'ACTION
QUÉBÉCOIS**
pour le développement durable

Rapport annuel 2022-2023



Table des matières

03

Mot du président du conseil d'administration

04

Mot du directeur général

06

Conseil d'administration

07

Équipe

08

Le FAQDD

08

Nos expertises

09

Nos partenaires

10

Faits saillants de l'année 2022-2023

11

Intégration du développement durable en entreprise

17

Mobilisation collective et innovation sociale

21

Soutien sur mesure aux organisations publiques

22

Perspectives 2023-2024

Mot du président du conseil d'administration

Au sein du conseil d'administration du Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD) depuis maintenant quatre ans, je prends plaisir à voir l'organisation se développer et collaborer plus étroitement avec différents partenaires pour accélérer l'intégration du développement durable au Québec.

Collectivement, nous prenons de plus en plus conscience de l'importance de la lutte contre les changements climatiques. Le développement durable occupe un rôle de premier plan pour remettre en question les façons de faire et proposer des solutions de rechange plus durables et responsables. Les programmes du FAQDD permettent aux entreprises, aux organisations et aux communautés de s'adapter et d'intégrer de façon efficace le développement durable dans leurs activités.

Parce qu'il reconnaît l'expertise des autres organisations et qu'il se positionne de façon neutre, le FAQDD facilite la concertation entre tous les acteurs du développement durable au Québec. De cette façon, il s'assure de générer un maximum d'impact.

J'aimerais remercier et féliciter toute l'équipe du FAQDD pour son excellent travail ! Je suis très fier de ce qu'elle a accompli cette année et j'ai confiance en la vision de l'organisation pour la suite.

Marc Picard
Président du conseil d'administration



Mot du directeur général

Ma huitième année en tant que directeur général du FAQDD s'est terminée sur les chapeaux de roues ! En effet, les derniers mois ont été très actifs en matière de développement. De nouveaux mandats nous ont été confiés, deux de nos programmes phares ont été prolongés, de nouveaux partenaires ont cogné à notre porte pour explorer des pistes de collaboration, bref, l'équipe n'a jamais eu de répit. Et c'est tant mieux !

D'ailleurs, pour répondre à la demande, cette équipe est passée de 12 à 21 employés. Cette croissance de l'effectif illustre bien l'augmentation de l'offre de service et l'intérêt grandissant des partenaires envers notre organisation.

Dans ce contexte, un effort de structuration s'est avéré nécessaire pour nous permettre de consolider nos acquis et de mieux nous préparer aux défis à venir. C'est ainsi que l'offre de service du FAQDD est désormais divisée en trois créneaux distincts : l'intégration du développement durable en entreprise, la mobilisation collective et l'innovation sociale et, enfin, le soutien sur mesure aux organisations publiques.

Cette structuration s'est opérée naturellement, alors que le Fonds Écoleader nous a propulsés, depuis quatre ans, au cœur du tissu entrepreneurial du Québec. Et depuis plus de 20 ans, la mobilisation collective et l'innovation sociale font partie de notre ADN.

Au chapitre de l'intégration du développement durable en entreprise, soulignons que, depuis 2019, le Fonds Écoleader nous a permis de soutenir un maximum d'entreprises dans l'adoption de pratiques d'affaires écoresponsables et la préparation à l'intégration de technologies propres. Par ailleurs, nous avons souligné la fin d'année financière avec l'obtention d'un mandat du MAPAQ pour le déploiement d'Écoemballage+, un programme de soutien à l'écoconception d'emballages alimentaires et de contenants recyclables pour les entreprises de transformation alimentaire.

Dans le créneau de la mobilisation collective et de l'innovation sociale, l'année 2022-2023 a vu apparaître l'initiative Destination durable et action concertée, une mesure qui nous a été confiée par le ministère du Tourisme et par laquelle nous soutenons des projets collaboratifs et concertés en tourisme durable et responsable. De plus, nous contribuons à combler le déficit nature chez les jeunes avec les initiatives Destination nature! et Ateliers fauniques.

Enfin, l'élargissement de notre offre de service nous a permis de répondre à un nouveau type de demandes de la part des organisations publiques. En effet, l'époque que nous traversons exige des efforts à toute la société, et les organisations publiques sont décidées à collaborer. Sans nécessairement avoir besoin d'aide pour opérer un programme complexe, elles ont parfois besoin d'un soutien ponctuel et adapté pour intégrer des principes de développement durable dans leurs opérations ou leurs normes. Grâce à notre équipe pluridisciplinaire et à notre expérience, nous sommes outillés pour apporter cette aide sur mesure.

Ce n'est pas sans défi que l'organisation entame la prochaine année, laquelle laisse entrevoir un bouillonnement semblable à 2022-2023. Cette effervescence nous aura toutefois permis de mieux structurer notre offre de service et de redéfinir les créneaux dans lesquels le FAQDD aura une valeur ajoutée dans les prochaines années.

Soulignons qu'en février dernier, nous avons été appelés à participer à la Commission parlementaire au sujet de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028*. Nous sommes fiers que l'expertise développée dans les 20 dernières années ait été mise à contribution au sein de cette importante réflexion.

En terminant, j'aimerais remercier le Conseil d'administration qui nous a permis de prendre un pas de recul cette année pour mieux se positionner dans un contexte où le développement durable suscite un intérêt grandissant.

J'aimerais aussi remercier toute l'équipe du FAQDD qui, malgré les défis liés à la croissance, demeure mobilisée pour contribuer à la réussite de l'organisation.

Nicolas Girard
Directeur général



Conseil d'administration

PRÉSIDENT

Marc Picard
Directeur général
Caisse d'économie solidaire Desjardins

TRÉSORIÈRE

Nathalie Drapeau
Directrice générale
Régie intermunicipale de traitement
des matières résiduelles de la Gaspésie

Béatrice Alain
Directrice générale
Chantier de l'économie sociale

Martin Aubé
Directeur général – Direction générale
du développement des industries
Ministère de l'Économie,
de l'Innovation et de l'Énergie

Alain Desjardins
Directeur général
Ville de Candiac

Sonia Gagné
Présidente-directrice générale
RECYC-QUÉBEC

VICE-PRÉSIDENT

Vincent Moreau
Directeur général
Fonds Climat du Grand Montréal

SECRÉTAIRE

Michel Brutti
Fondateur et président
Gestion de placements Ciels bleus (Clear Skies)

Simon Rousseau
Directeur général
Ville de Gatineau

Martin Thiboutot
Avocat-conseil en droit de l'environnement
McMillan

Naomi Verdon
Directrice, Bureau de coordination
du développement durable
Ministère de l'Environnement, de la Lutte
contre les changements climatiques,
de la Faune et des Parcs

Équipe

DIRECTION GÉNÉRALE

Nicolas Girard
Directeur général

Amélie St-Laurent Samuel
Directrice générale adjointe
(congé de maternité)

Christine Lepage
Responsable, finance et comptabilité

Éloïse Bichaud
Coordonnatrice administrative

Sarah Vertefeuille
Responsable
des communications

Sara Kim Bourdages
Conseillère
en communication

Amélie Bureau
Agente
de communications

INTÉGRATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE EN ENTREPRISE

Geneviève Caron
Coordonnatrice
des opérations -
Fonds Écoleader

Frédéric Bossé
Expert technique
et analyste en
développement durable

Noura Drouin
Analyste en
développement durable

Claudine Ségui
Responsable d'équipe

Alys Bernier
Analyste en
développement durable

Gabrielle Emond
Chargée de projets

Danielle St-Pierre
Experte technique
et analyste en
développement durable

Mélodie Charest
Analyste en
développement durable

Marie-Claude Bisson
Conseillère du Fonds
Écoleader - Nord-du-Québec

MOBILISATION COLLECTIVE ET INNOVATION SOCIALE

Véronique Desmarais
Directrice, impact
et changement
de comportement

Dominique Laberge
Chargé de projets

Cindy O'Farrell
Chargée de projets

Alice Lopez
Chargée de projets

Guylaine Ouellet
Chargée de projets

ÉQUIPE

Le FAQDD : plus de 20 ans d'impact sur la progression du développement durable au Québec

Depuis 2000, nous participons activement au développement de l'expertise québécoise en développement durable, notamment en mobilisant différents acteurs de la société.

Véritable vecteur d'innovation sociale, nous contribuons à accélérer l'intégration des principes de développement durable dans toutes les sphères de la société.

Nous abordons chacun des mandats qui nous sont confiés par nos partenaires sous l'angle du changement de comportement. Ainsi, tous nos outils de gestion et de suivi sont conçus de façon à faciliter le passage à l'action et la mesure de l'impact.

Des impacts concrets pour les entreprises et les organisations d'ici

+ 4 015 entreprises et organisations financées



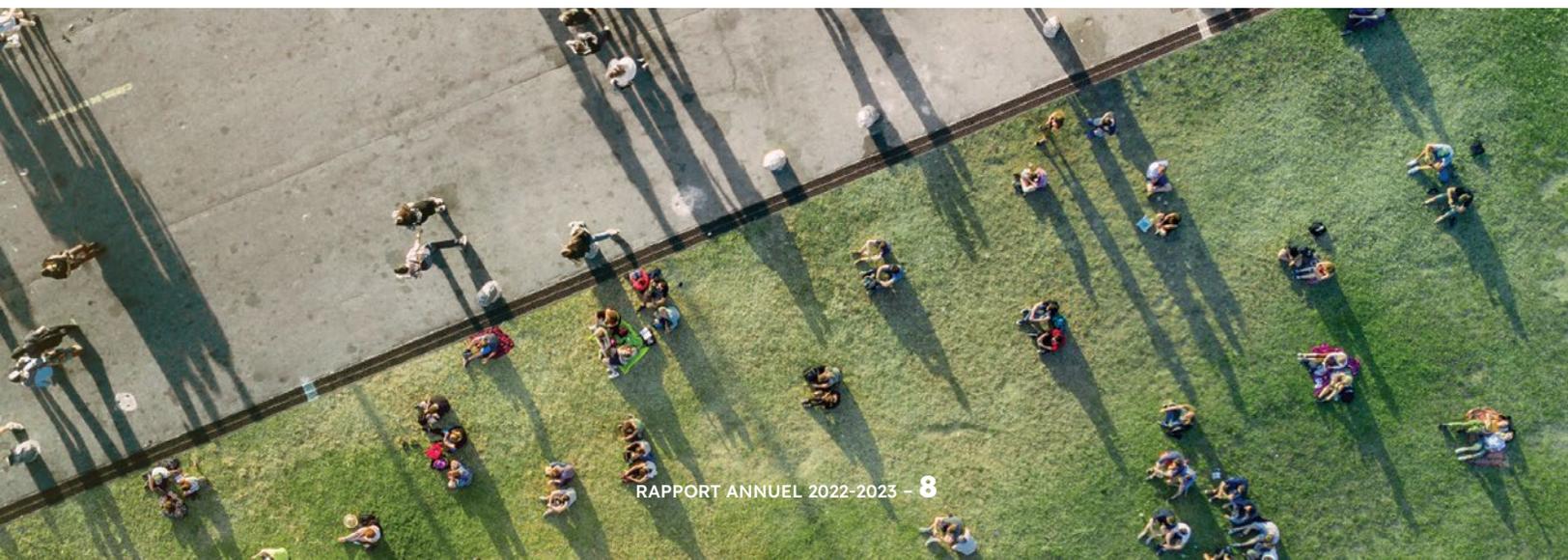
+ 2 334 projets soutenus



+ 120 M\$ remis en aide financière



+ 454 M\$ d'effet de levier économique



Le FAQDD : un partenaire de choix pour générer de l'impact en développement durable

Nous travaillons en collaboration avec différents partenaires publics et privés afin de proposer des solutions innovantes aux enjeux de développement durable au Québec. Ils nous confient des mandats pour développer et coordonner des projets structurants, menés avec agilité.

Ils nous ont fait confiance cette année :

Québec 

- Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
- Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
- Ministère du Tourisme

RECYC-QUÉBEC
Québec 

 CDPQ

 **Fondation**
Donner du sens à l'argent.

VILLE DE
QUÉBEC 

 SAQ

Faits saillants de l'année 2022-2023

Au cours de la dernière année, nous avons collaboré avec de nouveaux partenaires, lancé de nouveaux programmes et renouvelé des initiatives majeures :

Nouveaux mandats

- **16,5 M\$ pour la mise en oeuvre d'Écoemballage+** pour les 3 prochaines années grâce à un nouveau mandat développé avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).
- **Lancement de Destination durable et action concertée**, une mesure de soutien en tourisme responsable et durable qui nous a été confiée par le ministère du Tourisme.
- **Formation, analyse et développement d'outils en développement durable** dans le cadre du programme Éco-Capitale de la Ville de Québec.
- **Développement d'un outil en écoresponsabilité** à l'intention des organismes et des évènements qui bénéficient des dons et commandites de la SAQ.

Prolongation de mandats

- **8,3 M\$** pour le Fonds Écoleader en 2023-2024 grâce à une entente conclue avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) et le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).
- **2 ans de plus** pour le Programme de modernisation des appareils de récupération des contenants consignés en vertu de la prolongation d'une entente avec le MELCCFP.

Nouveau partenariat

- **Signature d'une entente de partenariat** avec Evol dans le but d'unir nos forces pour accélérer le passage à l'action en écoresponsabilité des entreprises diversifiées et inclusives de partout au Québec.



Geneviève Caron et Nicolas Girard à la commission parlementaire au sujet du projet de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028.



Le Fonds Écoleader a remporté le Prix Innovant de nature. Sur la photo : Denis Leclerc d'Écotech Québec, Nicolas Girard du FAQDD et Nicolas Gagnon du CQDD.

Créneau d'expertise n°1

Intégration du développement durable en entreprise

Au fil des ans, nous avons développé une expertise unique au Québec pour accélérer l'intégration du développement durable au sein des entreprises et des organisations.

Grâce à un réseau de partenaires aux quatre coins du Québec et à une excellente connaissance du réseau d'expertise en développement durable, nous sommes devenus un acteur stratégique dans la transition vers une économie verte. Non seulement nous comprenons les enjeux des propriétaires d'entreprise, mais nous savons aussi comment les accompagner vers le passage à l'action.

En orientant et soutenant les entreprises dans l'adoption de pratiques d'affaires écoresponsables et de préparation à l'intégration de technologies propres, le Fonds Écoleader a eu un effet catalyseur sur l'écosystème. De plus, les répertoires d'expertise et de financement ont permis de centraliser l'information pour faciliter le travail des entreprises qui souhaitent passer à l'action.

Nous soutenons également les détaillants avec la modernisation de leurs appareils de récupération de contenants consignés. Ces expériences combinées nous seront très utiles dans le déploiement d'Écoemballage+, un programme de soutien à l'écoconception d'emballages et de contenants alimentaires recyclables pour les entreprises de transformation alimentaire.

PROGRAMMES

Nos programmes

- Fonds Écoleader
- Écoemballage+
- Programme de modernisation des équipements de récupération des contenants consignés

Fonds Écoleader

Soutien aux entreprises dans l'adoption de pratiques d'affaires écoresponsables et de technologies propres

Le Fonds Écoleader est une initiative du gouvernement du Québec, que nous coordonnons depuis 2019, en collaboration avec le Centre québécois de développement durable et Écotech Québec. En 2023, le MEIE et le MELCCFP nous ont confié 8,3 M\$ pour prolonger les activités jusqu'au 31 mars 2024.

Grâce aux actions du réseau de conseiller(e)s à travers le Québec ainsi qu'au déploiement d'initiatives nationales, **plus de 50 000 entreprises** ont découvert que l'écoresponsabilité et les technologies propres représentaient des occasions d'affaires exceptionnelles.

Partenaires régionaux

- Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM)
- Centre québécois de développement durable (CQDD)
- Centre technologique des résidus industriels (CTRI)
- Chambre de commerce des Îles-de-la-Madeleine (CCÎM)
- Chambre de commerce et d'industrie de Laval (CCIL)
- Chaudière-Appalaches Économique
- Conseil régional de l'environnement - région de la Capitale-Nationale
- Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM)
- Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO)
- Corporation du développement durable (CDD)
- Créneau Écoconstruction
- Développement économique de l'agglomération de Longueuil (DEL)
- Environnement Côte-Nord
- GROUPÉ, Mauricie-Rive-Sud
- Lanaudière Économique
- MRC des Sources (Synergie Estrie)
- PME MTL Est-de-l'Île
- Québec International
- Synergie Économique Laurentides



Croissance accélérée et pause du programme de financement

La qualité et la simplicité du programme de financement, jumelées aux efforts du réseau de conseiller(e)s sur le terrain, ont fait la réussite du programme, et les retombées observées jusqu'à maintenant, tant sur le plan économique qu'environnemental, sont extrêmement éloquentes.

+ **1 250** entreprises soutenues



+ **800** projets financés



+ **350** projets terminés



Au cours de la dernière année, le programme de financement du Fonds Écoleader a connu une immense popularité auprès des entreprises. Plus de la moitié des demandes déposées depuis le lancement du programme ont été reçues en seulement sept mois.

Devant un tel engouement, le programme a cessé d'accepter de nouvelles demandes le 21 mai 2022, faute de fonds disponibles. En effet, l'enveloppe de financement de 18,5 M\$ a été écoluée près d'un an avant la date de fin prévue. En raison de cette demande exponentielle, nous avons conclu une entente de 1,7 M\$ avec un autre partenaire financier. Ce nouveau financement nous a permis de soutenir davantage de projets.

Plus de **50 M\$** ont été investis par le Fonds Écoleader et les entreprises pour améliorer leur productivité et leur bilan environnemental.

Environ **75 %** des entreprises financées en étaient à leurs premières démarches en matière d'écoresponsabilité.

Un effet catalyseur dans l'écosystème du développement durable au Québec

Le Fonds Écoleader a stimulé l'émergence et la consolidation de l'expertise en environnement au Québec. De nombreux emplois, bien rémunérés, ont été créés au sein des firmes d'experts, et les retombées dans ce secteur de l'économie du savoir sont remarquables.

Retombées économiques et environnementales anticipées des projets terminés jusqu'à maintenant

Une contribution importante en matière de lutte aux changements climatiques

↳ Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)

566 000 tonnes éq. CO₂/an – équivalent à 180 Centre Vidéotron

↳ Réduction de la consommation électrique

46 284 000 kWh/an – équivalent à la consommation annuelle de 1 746 foyers québécois

↳ Réduction des matières résiduelles

315 000 tonnes/an – équivalent aux déchets éliminés par environ 450 000 habitants

↳ Réduction de la consommation de combustibles et de carburants fossiles

– 12 793 000 m³/an pour les gaz
– 154 000 litres/an pour les autres types de combustibles

Des avantages économiques pour les entreprises, pour l'économie du Québec et pour l'expertise en développement durable

Économies générées en réduction de coûts (pour les entreprises) : + 12,1 M\$

Ces économies proviennent de la baisse des coûts d'énergie, de changements de processus ou d'intrants, de diminution des coûts de traitement des rejets de production ou encore de meilleurs approvisionnements.

Revenus supplémentaires (pour les entreprises) : + 25,4 M\$

Ces nouveaux revenus sont générés par la création d'occasions d'affaires sur le marché (amélioration d'un produit, nouveaux clients, nouveaux débouchés pour des extraits de production ou autres).

Investissements connexes (pour l'économie du Québec) : + 20,3 M\$

Il s'agit ici de sommes additionnelles investies par les entreprises durant la réalisation de leurs projets pour des dépenses connexes en équipements et en honoraires.

Investissements futurs (pour l'économie du Québec) : + 629 M\$

Ce sont les investissements estimés par les entreprises dans les deux années suivant la réalisation de leurs projets au Fonds Écoleader.

Investissements dans l'écosystème d'expertise au Québec : 28,7 M\$

Cette somme a été allouée à l'embauche d'experts par les entreprises, à partir de l'enveloppe du programme et de la contrepartie financière privée investie par celles-ci.

Écoemballage+

Soutien à l'écoconception d'emballages et de contenants alimentaires recyclables

Le secteur de la transformation alimentaire est un moteur économique pour le Québec. Il représente le plus important secteur manufacturier, avec des livraisons qui s'élevaient à près de 34 milliards de dollars en 2021. La transformation alimentaire couvre également l'ensemble du territoire québécois en générant près de 74 000 emplois.

Depuis peu, le règlement sur la modernisation de la consigne et de la collecte sélective impose aux producteurs de récupérer les emballages et contenants mis en marché et de privilégier la valorisation des matières résiduelles locales. Les entreprises bioalimentaires doivent donc favoriser l'écoconception de leurs contenants et de leurs emballages, afin que ces derniers soient compatibles, lors de leur fin de vie utile, avec les systèmes de consigne et de collecte sélective mis en place.

Une démarche d'innovation dans ce domaine nécessite des ressources financières importantes et une expertise pointue dont les entreprises bioalimentaires, principalement des PME, ne disposent généralement pas à l'interne.

C'est dans ce contexte que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) nous a confié **16,5 M\$** pour la mise en œuvre d'Écoemballage+, un programme de soutien à l'écoconception d'emballages et de contenants alimentaires recyclables.

Écoemballage+ en bref

- Une enveloppe de 16,5 M\$ répartie sur trois ans
- Appuie la transition des entreprises bioalimentaires vers les systèmes de consigne et de collecte sélective modernisés
- Prend en compte, dès le départ, la capacité des centres de tri ainsi que les besoins en matières premières des recycleurs et conditionneurs québécois
- Prend fin le 1^{er} décembre 2025 ou jusqu'à l'épuisement de l'enveloppe



Programme de modernisation des équipements de récupération des contenants consignés

Soutien à la modernisation des gobeuses chez les détaillants

En mars 2023, le MELCCFP a annoncé une prolongation pour deux ans du programme d'aide financière visant à moderniser les équipements de récupération des contenants consignés (gobeuses) chez les détaillants du Québec.

Cette prolongation permettra de poursuivre l'accompagnement des détaillants dans la transition vers l'élargissement de la consigne. À titre de rappel, les critères du programme ouvrent notamment la porte à de nouveaux appareils, comme des concasseurs de verres ou encore des appareils modulaires capables de récupérer le verre, le plastique et le métal.

La modernisation du parc d'appareils de récupération permet d'améliorer la maintenance des commerçants et leur efficacité, mais aussi de bonifier le service aux citoyens, rendant l'utilisation plus rapide et plus fiable.

Le programme en bref

- S'adresse aux détaillants désirant remplacer ou acquérir une nouvelle gobeuse
- Offre une aide financière équivalente au montant le moins élevé entre 7 500 \$ et 65 % du prix d'achat
- Fin du programme : le 31 décembre 2024 ou jusqu'à l'épuisement de l'enveloppe totale de 15 M\$

Les impacts du programme depuis 2018

458 détaillants ont modernisé leurs équipements de récupération des contenants consignés

725 machines remplacées afin de traiter l'aluminium et le plastique

212 machines ajoutées sur le marché



Créneau d'expertise n°2

Mobilisation collective et innovation sociale

L'innovation sociale fait partie de notre ADN depuis le lancement du FAQDD, en 2000. À travers les années, nous avons développé un savoir-faire distinctif dans ce créneau.

Nous accompagnons nos partenaires afin de répondre à divers enjeux de société, dont la transition vers un tourisme plus responsable et durable et la lutte contre le déficit nature chez les jeunes.

Rappelons également que nous avons coordonné le programme Action-Climat Québec, volet local et régional, de 2008 à 2012 et de 2015 à 2017. Ce programme du MELCCFP, qui existe toujours, vise l'émergence de solutions de lutte contre les changements climatiques provenant des communautés et s'appuie sur l'implication citoyenne, sur l'implication des organisations et sur le renforcement des capacités.

PROGRAMMES

Nos programmes

- Destination durable et action concertée
- Destination nature!
- Ateliers fauniques

Destination durable et action concertée

Mesure de soutien pour un tourisme collectif, responsable et durable

En août 2022, le ministère du Tourisme, en collaboration avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, nous ont confié **8 M\$** pour la gestion de Destination durable et action concertée, une initiative qui vise à appuyer les entreprises, les organisations, les entités municipales et les communautés autochtones dans la réalisation de projets collaboratifs et concertés en tourisme durable et responsable. Cette mesure de soutien s'inscrit dans le cadre du Plan pour une économie verte 2030 et du Plan d'action pour un tourisme responsable et durable 2020-2025.

L'initiative Destination durable et action concertée a pour but de mieux ancrer l'offre touristique québécoise dans les communautés pour réduire leur empreinte environnementale et ainsi contribuer à :

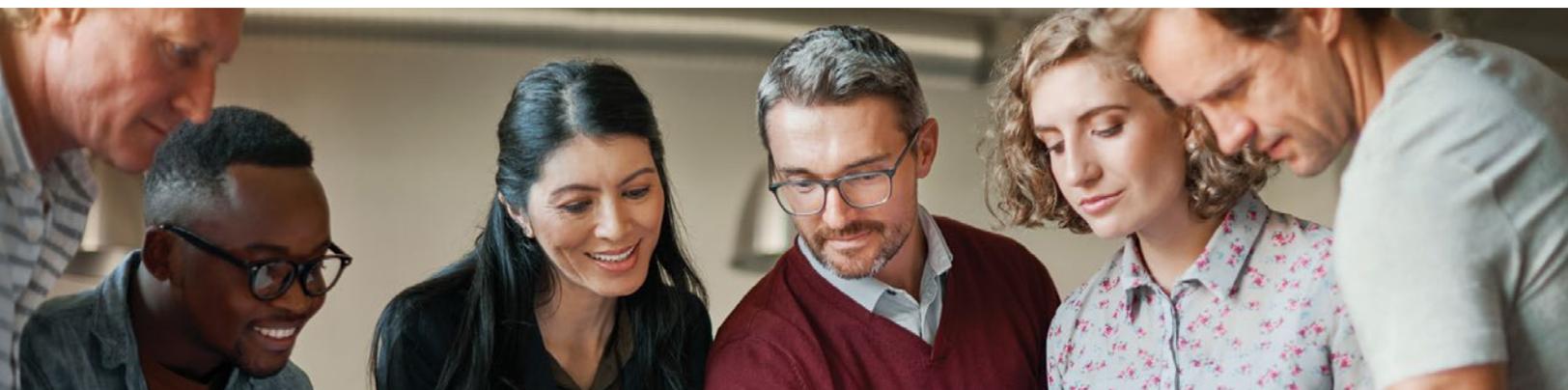
- lutter contre les changements climatiques;
- augmenter la résilience et la compétitivité des entreprises touristiques;
- maximiser l'apport de l'industrie touristique à la vitalité sociale et économique des communautés visitées;
- augmenter l'attractivité du Québec et de ses régions.

Appel de projets

Un premier appel de projets s'est déroulé du 19 septembre au 31 octobre 2022 et, au cours de cette période, 36 projets de concertation ont été déposés. De ce nombre, 26 démarches ont été sélectionnées et seront dévoilées en 2023-2024. Un deuxième appel de projets visant le soutien à la réalisation d'initiatives issues de démarches participatives et concertées sera lancé à l'automne 2023.

Destination durable et action concertée en bref

- Enveloppe de **7,4 M\$** jusqu'au 31 mars 2025
- Développer et structurer une **offre touristique complémentaire**, collaborative, adaptée au contexte des changements climatiques et favorable à des retombées économiques, sociales et environnementales positives dans le milieu
- Fédérer **les acteurs des communautés, des MRC ou des secteurs visés** autour d'un projet touristique durable porteur pour leur région



Destination nature!

Un transport à coût réduit pour favoriser le contact avec la nature!

Destination nature! est une initiative du gouvernement du Québec visant à permettre aux jeunes du Québec de profiter des bienfaits associés au contact avec la nature, ainsi que de leur partager des connaissances et leur donner envie de participer à sa protection.

Au cours de l'année 2022-2023, l'initiative Destination nature! a permis à davantage d'établissements de profiter de son programme en élargissant ses clientèles admissibles et en adoptant de nouveaux critères, notamment en ce qui a trait à l'âge des participants(es) qui cible désormais les jeunes de 12 à 29 ans :

- Établissements d'enseignement secondaire ou collégial
- Universités (nouveau)
- Centres de formation professionnelle (nouveau)
- Centres de formation générale aux adultes (nouveau)
- Centres de services scolaires et commissions scolaires (nouveau)
- OBNL dont la mission principale est liée à l'éducation relative à l'environnement, au développement durable ou au développement personnel des jeunes (nouveau)

Destination nature! en bref

- Couvre les frais de location d'un autobus à destination d'un milieu naturel
- Financement allant jusqu'à **540 \$ par véhicule**
- Chaque demande doit concerner **au moins 30 jeunes**
- Possibilité de déposer plusieurs demandes en **simultané**

Impacts du programme

Durant la dernière année, l'initiative Destination nature! a permis à plus de **5 000** jeunes de profiter d'une sortie éducative en nature.



Ateliers fauniques

Une occasion unique de faire connaître aux jeunes la faune du Québec et ses habitats

Les ateliers fauniques **Sur les traces de la faune** sont une initiative du MELCCFP qui vise à permettre aux jeunes de découvrir ou de redécouvrir la faune du Québec et ses habitats par le biais d'activités animées par la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq).

Clientèles admissibles pour l'année 2022-2023

Établissements d'enseignement secondaire
- deuxième cycle

De nouvelles clientèles seront admissibles en 2023

- Centres de formation professionnelle
- Centres de formation générale aux adultes

Ateliers fauniques en bref

- Une **activité gratuite** pour le groupe d'élèves et leurs accompagnateurs, incluant la participation à un atelier et l'accès quotidien au parc visité;
- Une initiative qui cible les **élèves du secondaire (deuxième cycle), des centres de formation générale ou des centres de formation professionnelle**;
- Les ateliers sont **animés à l'extérieur**, soit en milieu naturel, par la Sépaq, dans l'un des sept parcs nationaux participants.

Parcs nationaux participants



- Parc national des Îles-de-Boucherville
- Parc national de la Jacques-Cartier
- Parc national du Mont-Orford
- Parc national du Mont-Saint-Bruno
- Parc national du Mont-Tremblant
- Parc national d'Oka
- Parc national de la Yamaska



Créneau d'expertise n°3

Soutien sur mesure aux organisations publiques

Au fil du temps, de nombreux partenaires et collaborateurs ont pu tirer profit de notre expertise dans la réalisation de mandats variés en développement durable.

Notre offre d'accompagnement se décline en plusieurs volets : développement et coordination de programmes d'aide financière, analyse de projets en développement durable dans le cadre de programmes existants, formation de comités de sélection et d'équipes de travail sur les différents enjeux de développement durable ou de changement de comportement, optimisation de l'impact généré par des investissements ou des interventions philanthropiques, etc.

Nos mandats

- Bonification écoresponsable du Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (ministère du Tourisme)
- Service d'accompagnement à l'adoption de pratiques durables (Caisse de dépôt et placement du Québec)
- Développement d'un outil en écoresponsabilité à l'intention des organismes et des événements qui bénéficient de dons et commandites (SAQ)
- Formation, analyse et développement d'outils en développement durable dans le cadre du programme Éco-Capitale (Ville de Québec)

Perspectives 2022-2023

L'exercice 2023 et 2024 s'annonce tout aussi trépidant que le précédent. De nouvelles ententes sont en cours de négociation, des demandes de soutien diversifiées nous sont envoyées, et le développement durable est plus que jamais dans l'actualité. Pour répondre aux besoins et aux attentes de nos partenaires et clients, nous prévoyons :

- consolider nos créneaux d'expertise et les faire rayonner;
- attirer les meilleurs talents pour augmenter nos capacités opérationnelles de manière à répondre à la demande croissante;
- travailler de pair avec le MEIE et le MELCCFP sur les suites du Fonds Écoleader;
- continuer de mettre en lumière l'offre de service unique du FAQDD auprès de ses différents publics.



États financiers

Table des matières

26	Rapport de l'auditeur indépendant
28	États des résultats
29	États de l'évolution de l'actif net
30	Bilans
32	États des flux de trésorerie
33	Notes complémentaires
43	Annexe
44	Frais d'opération

Fonds d'action québécois pour le développement durable

États financiers
Au 31 mars 2023

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs du
Fonds d'action québécois pour le développement durable,

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **FONDS D'ACTION QUÉBÉCOIS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE** (Organisme), qui comprennent le bilan au 31 mars 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Nous n'avons pas pu auditer la variation de la juste valeur pour la période du 1er janvier au 31 mars 2023 pour le placement à la juste valeur, car aucuns états financiers audités n'étaient disponibles pour cette période, ce qui a limité notre possibilité d'obtenir les éléments probants suffisants et appropriés à l'audit de ce placement. La variation négative de la juste valeur de janvier à mars 2023 de 70 579 \$ correspond à une information financière non auditée, nous n'avons donc pas pu déterminer si la valeur du placement aurait dû faire l'objet d'un ajustement.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser ses activités;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Mallette S.E.N.C.R.L.*¹

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Québec, Canada
Le 20 juin 2023

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A110548

Fonds d'action québécois pour le développement durable

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2023

2022

PRODUITS

Amortissement des apports reportés (note 9)

Gobeuses	140 560 \$	449 861 \$
Fonds Écoleader (MESI)	9 523 608	10 569 337
CDPQ	40 705	53 801
Destination nature	127 977	24 916
Ministère du Tourisme	2 857 070	-
Fonds Écoleader (DEC)	1 446 979	-
MAPAQ	42 873	-
Autres produits	65 024	67 983
Produits de placement	20 204	5 464

14 265 000 11 171 362

CHARGES

Aide financière (note 9)

Gobeuses	105 000	345 000
Fonds Écoleader (MESI)	8 739 981	9 957 506
CDPQ	36 114	49 216
Destination nature	66 627	-
Ministère du Tourisme	2 699 399	-
Fonds Écoleader (DEC)	1 365 827	-
Frais d'administration (annexe A)	1 356 978	913 421

14 369 926 11 265 143

INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES
AVANT AUTRES ÉLÉMENTS

(104 926) (93 781)

AUTRES ÉLÉMENTS

Variation de la juste valeur du placement (note 4)
Autres produits

(143 647) (456 966)
337 165

(143 310) (456 801)

INSUFFISANCE DES PRODUITS
SUR LES CHARGES

(248 236) \$ (550 582) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Fonds d'action québécois pour le développement durable

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2023

2022

	Investi en immobili- sations	Affectations internes (note 10)	Non affecté	Total	Total
SOLDE , début de l'exercice	22 760 \$	2 893 337 \$	551 153 \$	3 467 250 \$	4 017 832 \$
Insuffisance des produits sur les charges	(18 982)	(143 647)	(85 607)	(248 236)	(550 582)
Investissement en immobilisations	23 319	-	(23 319)	-	-
SOLDE , fin de l'exercice	27 097 \$	2 749 690 \$	442 227 \$	3 219 014 \$	3 467 250 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Fonds d'action québécois pour le développement durable

BILAN

Au 31 mars

2023

2022

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Encaisse	9 003 909 \$	5 632 322 \$
Dépôts à terme	3 855 189	3 679 474
Créances (note 3)	298 096	201 516
Frais payés d'avance	12 568	10 599

13 169 762 9 523 911

DÉPÔTS À TERME

20 792 150 26 168 098

PLACEMENT À LA JUSTE VALEUR (notes 4 et 10)

2 746 184 2 889 831

PLACEMENT EN FIDÉICOMMIS (notes 5 et 10)

3 506 3 506

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)

27 097 14 926

ACTIF INCORPOREL (note 7)

- 7 834

36 738 699 \$ 38 608 106 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Fonds d'action québécois pour le développement durable

BILAN (suite)
Au 31 mars

2023

2022

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

Dettes de fonctionnement (note 8)	13 331 823 \$	9 544 047 \$
Apports reportés (note 9)		
Gobeuses	5 371 927	4 909 837
Fonds Écoleader (MESI)	9 470 558	16 447 447
CDPQ	4 800	44 376
Destination nature	458 772	195 149
Ministère du Tourisme	4 710 332	4 000 000
Fonds Écoleader (DEC)	171 473	-
	33 519 685	35 140 856

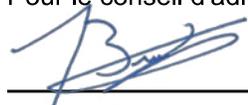
ACTIF NET

Investi en immobilisations	27 097	22 760
Affectations internes (note 10)	2 749 690	2 893 337
Non affecté	442 227	551 153
	3 219 014	3 467 250

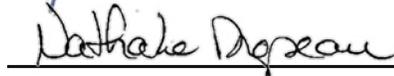
36 738 699 \$ **38 608 106 \$**

ENGAGEMENT (note 12)

Pour le conseil d'administration :



_____, administrateur



_____, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Fonds d'action québécois pour le développement durable

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2023

2022

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Insuffisance des produits sur les charges	(248 236) \$	(550 582) \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	11 148	6 981
Amortissement de l'actif incorporel	7 834	7 834
Amortissement des apports reportés		
Gobeuses	(140 560)	(449 861)
Fonds Écoleader (MESI)	(9 523 608)	(10 569 337)
CDPQ	(40 705)	(53 801)
Destination nature	(127 977)	(24 916)
Ministère du Tourisme	(2 857 070)	-
Fonds Écoleader (DEC)	(1 446 979)	-
MAPAQ	(42 873)	-
Amortissement des apports reportés - annulation de Gobeuses engagées dans les exercices précédents	457 500	-
Variation de la juste valeur du placement	143 647	456 966
	(13 807 879)	(11 176 716)
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement	3 658 936	2 309 828
	(10 148 943)	(8 866 888)

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Variation des dépôts à terme	5 200 233	5 008 335
Acquisition d'immobilisations corporelles	(23 319)	(9 885)
	5 176 914	4 998 450

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Encaissement de subventions	7 498 000	8 620 000
Remboursement d'une subvention	-	(55 714)
Encaissement des intérêts		
Action-Climat Québec	-	43
Gobeuses	145 149	41 349
Fonds Écoleader (MESI)	645 219	378 903
CDPQ	1 129	236
Destination nature	3 600	65
Ministère du Tourisme	42 067	-
Fonds Écoleader (DEC)	8 452	-
	8 343 616	8 984 882

AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	3 371 587	5 116 444
ENCAISSE, début de l'exercice	5 632 322	515 878
ENCAISSE, fin de l'exercice	9 003 909 \$	5 632 322 \$

ACTIVITÉ N'ENTRAÎNANT PAS DE MOUVEMENT DE TRÉSORERIE ET D'ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Intérêts à recevoir inclus dans les apports reportés	82 692 \$	155 856 \$
--	------------------	-------------------

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Fonds d'action québécois pour le développement durable

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2023

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Organisme, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec le 24 mars 2000, initie, suscite et soutient les actions visant à accélérer l'adoption de comportements ou de pratiques favorables au développement durable au Québec. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi sur les impôts et il est conséquemment exempté des impôts.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers de l'Organisme ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs. L'estimation comptable qui a l'impact le plus significatif sur les états financiers est la juste valeur du placement dans la société en commandite, Fonds Cycle Capital I, S.E.C.

Comptabilisation des produits

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en fonction du temps écoulé. Les produits d'intérêts affectés sont reportés jusqu'à leur utilisation.

Ventilation des charges

Les frais généraux imputés pour les programmes Gobeuses, Fonds Écoleader (MESI), CDPQ, Destination nature, Ministère du Tourisme - PARIT, Fonds Écoleader (DEC) et MAPAQ sont déterminés en fonction du temps nécessaire à l'administration des projets respectifs. Les enveloppes de frais d'administration sont suivies par programme pour s'assurer du respect des maximums permis selon les ententes du gouvernement du Québec.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception du placement dans la société en commandite, lequel est évalué à la juste valeur à la date de clôture.

Fonds d'action québécois pour le développement durable

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision. La valeur comptable ajustée ne doit pas être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Immobilisations corporelles et actif incorporel

Les immobilisations corporelles et l'actif incorporel sont comptabilisés au coût.

L'amortissement des immobilisations corporelles et de l'actif incorporel est calculé en fonction de leur durée de vie selon la méthode linéaire sur les durées suivantes :

Améliorations locatives	5 ans
Équipement de bureau	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Site Internet - Plateforme - Fonds	3 ans
Écoleader	

Avantages sociaux futurs

L'Organisme offre à ses employés des régimes de retraite à cotisations définies.

Le coût des régimes de retraite afférent aux services courants est porté à l'état des résultats au cours de l'exercice pendant lequel les cotisations sont payables par l'employeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Organisme sont composés de l'encaisse, du découvert bancaire et des instruments financiers très liquides ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

Fonds d'action québécois pour le développement durable

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2023

3. CRÉANCES

	2023	2022
Comptes clients	59 163 \$	28 899 \$
Intérêts courus	82 691	155 855
Subventions à recevoir	5 756	8 861
Subvention à recevoir - MAPAQ (note 9)	42 873	-
Taxes à la consommation	107 613	7 901
	298 096 \$	201 516 \$

4. PLACEMENT À LA JUSTE VALEUR

	2023	2022
Fonds Cycle Capital I, S.E.C. 7 322 603 parts (participation de 9,11 %)		
SOLDE , début de l'exercice	2 889 831 \$	3 346 797 \$
Variation de la juste valeur	(143 647)	(456 966)
SOLDE , fin de l'exercice	2 746 184 \$	2 889 831 \$

5. PLACEMENT EN FIDÉICOMMIS

	2023	2022
Fonds engagés pour Fonds Cycle Capital I, S.E.C. non déboursés	3 506 \$	3 506 \$

Les fonds engagés pour Fonds Cycle Capital I, S.E.C., mais non déboursés, sont détenus en fidéicommiss au 31 mars 2023.

Fonds d'action québécois pour le développement durable

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2023

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2023		2022
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Améliorations locatives	2 687 \$	2 687 \$	- \$
Équipement de bureau	26 398	23 076	3 322
Équipement informatique	85 181	61 406	23 775
	114 266 \$	87 169 \$	27 097 \$

7. ACTIF INCORPOREL

	2023		2022
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Site Internet - Plateforme - Fonds Écoleader	31 591 \$	31 591 \$	- \$

8. DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2023	2022
Comptes fournisseurs	35 946 \$	65 \$
Salaires, retenues à la source et contributions	118 277	68 411
Aide financière des programmes	13 177 600	9 475 571
	13 331 823 \$	9 544 047 \$

9. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent les montants non utilisés de la subvention reçue du gouvernement du Québec qui, en vertu de la convention de subvention, sont destinés à l'aide financière et aux charges de fonctionnement courantes de l'Organisme pour les programmes Gobeuses, Fonds Écoleader (MESI), Destination nature, ministère du Tourisme, Fonds Écoleader (DEC) ainsi qu'une subvention provenant de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) et du Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ). Les variations survenues dans le solde des apports reportés au cours de l'exercice sont les suivantes :

Fonds d'action québécois pour le développement durable

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2023

9. APPORTS REPORTÉS (suite)

Gobeuses

	2023	2022
SOLDE , début de l'exercice	4 909 837 \$	5 318 349 \$
Aide financière	(105 000)	(345 000)
Annulation d'engagement d'exercices précédents	457 500	-
Frais généraux et administratifs	(35 559)	(104 861)
Produits de placement	145 149	41 349
SOLDE , fin de l'exercice	5 371 927 \$	4 909 837 \$

Fonds Écoleader (MESI)

	2023	2022
SOLDE , début de l'exercice	16 447 447 \$	22 082 025 \$
Encaissement d'une subvention	2 000 000	4 400 000
Aide financière	(8 739 982)	(9 957 506)
Frais généraux et administratifs	(783 626)	(611 831)
Produits de placement	546 719	534 759
SOLDE , fin de l'exercice	9 470 558 \$	16 447 447 \$

CDPQ

	2023	2022
SOLDE , début de l'exercice	44 376 \$	97 941 \$
Aide financière	(36 114)	(49 216)
Frais généraux et administratifs	(4 591)	(4 585)
Produits de placement	1 129	236
SOLDE , fin de l'exercice	4 800 \$	44 376 \$

Destination nature

	2023	2022
SOLDE , début de l'exercice	195 149 \$	- \$
Encaissement d'une subvention	388 000	220 000
Aide financière	(66 627)	-
Frais généraux et administratifs	(61 350)	(24 916)
Produits de placement	3 600	65
SOLDE , fin de l'exercice	458 772 \$	195 149 \$

Fonds d'action québécois pour le développement durable

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2023

9. APPORTS REPORTÉS (suite)

Ministère du Tourisme

	2023	2022
SOLDE , début de l'exercice	4 000 000 \$	- \$
Encaissement d'une subvention	3 500 000	4 000 000
Aide financière	(2 699 399)	-
Frais généraux et administratifs	(157 671)	-
Produits de placement	67 402	-
SOLDE , fin de l'exercice	4 710 332 \$	4 000 000 \$

Fonds Écoleader (DEC)

	2023	2022
SOLDE , début de l'exercice	- \$	- \$
Encaissement d'une subvention	1 610 000	-
Aide financière	(1 365 827)	-
Frais généraux et administratifs	(81 152)	-
Produits de placement	8 452	-
SOLDE , fin de l'exercice	171 473 \$	- \$

MAPAQ

	2023	2022
SOLDE , début de l'exercice	- \$	- \$
Frais généraux et administratifs	(42 873)	-
SOLDE , fin de l'exercice	(42 873) \$	- \$

10. ACTIF NET GREVÉ D'AFFECTATIONS INTERNES

	2023	2022
Investissement dans Fonds Cycle Capital I, S.E.C.	2 749 690 \$	2 893 337 \$

Fonds d'action québécois pour le développement durable

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2023

11. INFORMATION CONCERNANT LE CAPITAL

L'Organisme gère son capital de manière à s'assurer que celui-ci soit suffisant pour son fonctionnement et pour permettre de réaliser sa mission.

Gobeuses

En mars 2018, le gouvernement du Québec a accordé à l'Organisme, à titre de partenaire financier, une subvention de 15 000 000 \$ destinée à soutenir financièrement des entreprises dans le but de moderniser les équipements de récupération des contenants consignés désuets.

En vertu de cette convention et son amendement, l'Organisme s'engage à réaliser le projet, comme prévu dans ladite convention et son amendement, au plus tard le 31 mars 2025. Le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques se réserve le droit d'exiger en tout temps que l'Organisme lui remette tout montant de la subvention versée qui n'aurait pas été utilisé par ce dernier au terme de la présente convention ou qui aurait été utilisé par l'Organisme à des fins autres que celles prévues dans la convention.

Fonds Écoleader (MESI)

En mars 2018, le gouvernement du Québec a accordé à l'Organisme, à titre de partenaire financier, une subvention de 30 000 000 \$ destinée à soutenir financièrement des entreprises qui mettront en oeuvre des pratiques d'affaires écoresponsables et technologiques. En mars 2022, la convention a été amendée et le montant de la subvention a été bonifié de 4 400 000 \$. En mars 2023, la convention a été amendée et le montant de la subvention a été bonifié de 3 900 000 \$.

En vertu de cette convention et son amendement, l'Organisme s'engage à réaliser le projet, comme prévu dans ladite convention et son amendement, au plus tard le 31 mars 2024. Le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques se réserve le droit d'exiger en tout temps que l'Organisme lui remette tout montant de la subvention versée qui n'aurait pas été utilisé par ce dernier au terme de la présente convention ou qui aurait été utilisé par l'Organisme à des fins autres que celles prévues dans la convention. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2023, l'Organisme a encaissé un montant de 2 000 000 \$ pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 sur l'octroi de 3 900 000 \$.

CDPQ

En décembre 2022, la CDPQ a accordé à l'Organisme, à titre d'allié stratégique, une subvention totale de 180 000 \$ sur trois ans visant à propulser l'adoption de pratiques durables auprès des organismes bénéficiaires de la CDPQ.

En vertu de cette convention, l'Organisme s'engage à réaliser le projet au plus tard le 31 décembre 2025. La CDPQ se réserve le droit d'exiger en tout temps que l'Organisme lui remette tout montant de la subvention versée qui n'aurait pas été utilisé par ce dernier au terme de la présente convention ou qui aurait été utilisé par l'Organisme à des fins autres que celles prévues dans la convention.

Fonds d'action québécois pour le développement durable

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2023

11. INFORMATION CONCERNANT LE CAPITAL (suite)

Destination nature

En novembre 2021, le gouvernement du Québec a accordé à l'Organisme, à titre de partenaire financier, une subvention d'un montant maximal de 996 000 \$ destinée à soutenir financièrement des établissements d'enseignement secondaire et collégial du Québec qui mettront en oeuvre des projets qui ont pour objectif d'offrir aux jeunes du secondaire et du collégial un accès plus facile et équitable à la nature.

En vertu de cette convention, l'Organisme s'engage à réaliser le projet, comme prévu dans ladite convention, au plus tard le 31 mars 2024. Le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques se réserve le droit d'exiger en tout temps que l'Organisme lui remette tout montant de la subvention versée qui n'aurait pas été utilisé par ce dernier au terme de la présente convention ou qui aurait été utilisé par l'Organisme à des fins autres que celles prévues dans la convention. Au 31 mars 2023, l'Organisme a encaissé un montant total de 608 000 \$.

Ministère du Tourisme

En mars 2022, le gouvernement du Québec a accordé à l'Organisme, à titre de partenaire financier, une subvention d'un montant maximal de 8 000 000 \$ destinée à encourager les pratiques touristiques durables et climato-responsables.

En vertu de cette convention, l'Organisme s'engage à réaliser le projet, comme prévu dans ladite convention, au plus tard le 31 mars 2025. Le ministère du Tourisme se réserve le droit d'exiger en tout temps que l'Organisme lui remette tout montant de la subvention versée qui n'aurait pas été utilisé par ce dernier au terme de la présente convention ou qui aurait été utilisé par l'Organisme à des fins autres que celles prévues dans la convention. Au 31 mars 2023, l'Organisme a encaissé un montant total de 7 500 000 \$.

Fonds Écoleader (DEC)

En juin 2022, le gouvernement du Québec a accordé à l'Organisme, à titre de partenaire financier, une subvention de 2 000 000 \$ destinée à soutenir financièrement des entreprises qui mettront en oeuvre des pratiques d'affaires écoresponsables et technologiques.

En vertu de cette convention, l'Organisme s'engage à réaliser le projet, comme prévu dans ladite convention, au plus tard le 31 mars 2024. L'Agence de développement économique du Canada se réserve le droit d'exiger en tout temps que l'Organisme lui remette tout montant de la subvention versée qui n'aurait pas été utilisé par ce dernier au terme de la présente convention ou qui aurait été utilisé par l'Organisme à des fins autres que celles prévues dans la convention. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2023, l'Organisme a encaissé un montant de 1 610 000 \$.

MAPAQ

En mars 2023, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a accordé à l'Organisme, à titre de partenaire financier, une subvention de 16 500 000 \$ destinée à déployer une mesure qui vise à soutenir l'écoconception d'emballages alimentaires et de contenants de boissons en prenant compte, dès la conception, de la capacité des centres de tri et des besoins en matière de recycleurs et conditionneurs québécois.

Fonds d'action québécois pour le développement durable

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2023

11. INFORMATION CONCERNANT LE CAPITAL (suite)

En vertu de cette convention, l'Organisme s'engage à réaliser le projet, comme prévu dans ladite convention, au plus tard le 29 septembre 2026. La MAPAQ se réserve le droit d'exiger en tout temps que l'Organisme lui remette tout montant de la subvention versée qui n'aurait pas été utilisé par ce dernier au terme de la présente convention ou qui aurait été utilisé par l'Organisme à des fins autres que celles prévues dans la convention. Au cours de l'exercice, aucun montant n'a été reçu.

12. ENGAGEMENT

Bail

L'Organisme s'est engagé par bail jusqu'en juin 2025 pour la location d'un local. Le solde de l'engagement suivant ce bail, incluant l'estimation des charges communes, s'établit à 126 600 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices sont les suivants :

2024 -	55 870 \$
2025 -	56 550 \$
2026 -	14 180 \$

13. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

L'Organisme offre à ses employés un régime de retraite simplifié qui est un régime complémentaire de retraite à cotisations définies, offert et administré par un établissement financier, et auquel adhèrent plusieurs employeurs. Il offre également un régime enregistré de retraite collectif. La charge de retraite de ces régimes pour l'exercice terminé le 31 mars 2023 est de 32 081 \$ (2022 - 25 435 \$).

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

L'Organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés au bilan. L'Organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit représentent l'encaisse, les dépôts à terme et les créances, étant donné que le manquement d'une partie à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'Organisme.

Le risque de crédit relatif à l'encaisse, aux dépôts à terme et aux intérêts courus à recevoir est considéré comme négligeable puisque la contrepartie est une banque réputée, dont la notation externe de crédit est de bonne qualité.

Le risque de non-recouvrement des autres créances est atténué du fait que les soldes à recevoir proviennent principalement d'organismes gouvernementaux.

14. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Organisme est exposé à ce risque principalement en ce qui a trait à ses dettes de fonctionnement. L'Organisme établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Risque de marché

Le risque de marché associé aux dépôts à terme détenus par l'Organisme est faible, ces actifs étant investis dans la trésorerie et le marché monétaire. Quant au placement dans Fonds Cycle Capital I, S.E.C., l'objectif de cette société en commandite est d'investir dans des sociétés spécialisées dans les technologies d'énergie propre et des projets d'énergie renouvelable qui contribuent au développement durable, notamment en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. La société en commandite a une durée de vie prévue de dix ans avec possibilité de prolongation de deux périodes consécutives de douze mois chacune. Les prolongations subséquentes doivent être approuvées par les commanditaires qui ont engagé collectivement au moins 75 % du capital engagé. En novembre 2021, les commanditaires ont approuvé une prolongation de la durée de vie d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2023. La politique de placement de cette société en commandite est d'évaluer les instruments financiers dans lesquels elle investit de manière à réduire ce risque tout en respectant les limites établies par sa politique d'investissement. La juste valeur du placement dans Fonds Cycle Capital I, S.E.C. correspond au risque maximal auquel l'Organisme est exposé.

Fonds d'action québécois pour le développement durable

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2023

2022

A - FRAIS D'ADMINISTRATION

Salaires et charges sociales	1 079 040 \$	738 522 \$
Assurances	9 076	7 956
Communications	65 307	59 567
Entretien et réparations	2 319	-
Fournitures de bureau et papeterie	13 870	8 598
Frais bancaires	144	479
Frais de déplacement et de représentation	48 187	1 714
Loyer	62 017	51 970
Services professionnels	48 884	19 371
Télécommunications	9 152	10 429
Amortissement des immobilisations corporelles	11 148	6 981
Amortissement de l'actif incorporel	7 834	7 834

1 356 978 \$ 913 421 \$

Frais généraux et administratifs - Fonctionnement	137 960 \$	136 884 \$
Frais généraux et administratifs imputés (note 9)		
Gobeuses	35 559	104 861
Fonds Écoleader (MESI) (Annexe B)	783 626	611 831
CDPQ	4 591	4 585
Destination nature	61 350	24 916
Ministère du Tourisme	157 671	-
Fondaction	1 468	6 806
Ministère du Tourisme - PARIT	9 968	23 538
Fonds Écoleader (DEC)	81 152	-
MAPAQ	42 873	-
Ville de QC	4 544	-
SAQ	8 885	-
Atelier faunique	27 331	-

1 356 978 \$ 913 421 \$

Fonds d'action québécois pour le développement durable

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2023

2022

B - FRAIS GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS - FONDS ÉCOLEADER (MESI)

Administration

Salaires et charges sociales	238 911 \$	237 474 \$
Frais de déplacement et autres	39	348
Frais de fonctionnement	50 586	50 586
Services professionnels	10 000	10 000
	<hr/>	<hr/>
	299 536	298 408

Communications

Salaires et charges sociales	281 242	209 895
Communications	30 032	34 503
Formation	16 834	15 316
Frais de déplacement et autres	6 630	-
Services professionnels	13 186	-
Sites Internet	8 156	7 982
	<hr/>	<hr/>
	356 080	267 696

Agent Nord-du-Québec

Salaires et charges sociales	82 978	41 215
Frais d'administration	12 630	3 371
Frais de déplacement	31 402	211
Services professionnels	1 000	930
	<hr/>	<hr/>
	128 010	45 727

783 626 \$ 611 831 \$



**FONDS D'ACTION
QUÉBÉCOIS**
pour le développement durable